

nes, une moyenne de 54 p. 100. Toute personne un tant soit peu renseignée comprend pourquoi, et celles qui ne sont pas renseignées peuvent facilement avoir des préjugés à l'égard du Sénat et prétendre qu'il siège beaucoup moins souvent qu'il ne le fait; d'ailleurs elles ne pourront probablement jamais comprendre comment cette Chambre fonctionne réellement, ni le travail important qu'elle accomplit, pas plus que je n'aurais pu le faire moi-même jusqu'à ce que j'aie passé un bon moment ici.

Récemment, les journaux se sont plu, à l'occasion, à fournir des données statistiques sur le nombre d'heures de séance du Sénat par semaine et ces données étaient absolument trompeuses. Quand on songe qu'un jour où le Sénat même siège seulement une demi-heure, de nombreuses séances de comités peuvent avoir lieu tout au long de la journée pendant que le Sénat ne siège pas et la presse donne vraiment une idée bien fautive de la situation quand elle publie ces chiffres sans mentionner que le total hebdomadaire des heures de séances du Sénat est loin d'être la mesure du zèle des sénateurs, car les séances des comités prennent la plus grande partie de notre temps les jours où le Sénat siège.

Peut-on avec raison m'accuser aussi de tromper si je donne les chiffres indiquant le nombre relatif des jours de séance du Sénat et des Communes pour chacune des onze dernières années? Certainement pas. A mon avis—et j'en ai la conviction profonde—j'aurais trompé et manqué de franchise si je n'avais pas donné ces chiffres au moment où nous discutons de l'opportunité de payer aux sénateurs la même indemnité de session qu'aux députés. Tout argument—et n'oubliez pas que je défendais la thèse pour—doit se fonder sur la réalité et non pas sur la dissimulation de la réalité. Les honorables sénateurs qui m'ont reproché de donner les chiffres doivent avoir la tête enfouie dans le sable s'ils croient un seul instant que les membres de la presse, des media et du public en général ne sont pas pleinement conscients du fait que le Sénat siège en réalité beaucoup moins souvent que les Communes. Qui croyons-nous duper en ne divulguant pas les vrais chiffres, que les media et quiconque peuvent, comme moi, se procurer en quelques minutes?

Vous vous souvenez peut-être que l'une des raisons pour lesquelles le sénateur Manning disait que les sénateurs n'avaient pas à être payés autant que les députés était qu'ils ne siégeaient pas aussi souvent. Pour ma part, tout en admettant les faits et en donnant les chiffres réels, je précisais que, bien que nous nous réunissions moins souvent, j'avais appris d'expérience que, et je cite ici mon propre discours: «le sénateur consciencieux n'a pas de mal à faire de ses fonctions un emploi à plein temps lorsque le Parlement siège.» Je précisais aussi qu'il y a d'autres sénateurs qui, sans en faire un emploi à plein temps, apportent beaucoup au Sénat, souvent au prix de sacrifices financiers considérables, et que ces sénateurs méritent aussi à mon avis de toucher la même indemnité sessionnelle que les députés, à une nuance près, précisais-je, à savoir qu'ils soient régulièrement présents.

Son Honneur le Président, dans son discours sur la réforme du Sénat, que j'ai cité et que je citerai encore, a déclaré:

L'amour du travail est clairement lié à l'intérêt manifesté lors des sessions du Sénat et de celles des comités permanents.

J'abonde dans le même sens. Si un sénateur est régulièrement absent lors des sessions du Sénat ou des comités permanents auxquels il appartient, et j'ajouterai des comi-

tés d'enquêtes—et je songe à cet égard au remarquable travail des comités présidés par des gens comme le sénateur Lamontagne et le sénateur Croll—alors j'estime qu'il est impossible de croire qu'un tel sénateur aime son travail ou apporte quoi que ce soit aux travaux du Sénat. Il est strictement impossible de soutenir qu'un tel sénateur devrait toucher le même traitement que les députés de la Chambre des communes ou que les sénateurs consciencieux, sauf naturellement si l'on est d'accord avec la déclaration du sénateur O'Leary qui déclarait 20 ans avant sa nomination au Sénat que la fonction de sénateur n'est pas un emploi, que c'est un titre, et que l'on aurait tort de considérer le Sénat comme un lieu où est censé s'accomplir un certain travail, car on ne verse pas des pensions aux gens pour qu'ils travaillent. Je suis en profond désaccord avec le sénateur O'Leary, et je suis certain qu'il a changé d'avis sur ce point, et si quelqu'un dans cette assemblée croit vraiment que la fonction de sénateur ne sert qu'à déguiser une pension, il s'est certainement bien gardé de me le dire.

• (1500)

Quoi qu'il en soit, selon un principe établi de longue date au Sénat, les sénateurs touchent une indemnité plus ou moins en rapport avec leur présence, de sorte qu'ils doivent être pénalisés pour toute absence injustifiée. Je pense que nous devrions examiner cette question maintenant, alors que nous venons tout juste d'obtenir une hausse importante de notre indemnité de session et de notre indemnité de dépenses pendant la session, la dernière hausse de cette nature remontant à 1963. A l'époque l'indemnité de session fut portée de \$8,000 à \$12,000, la déduction pour chaque jour d'absence est passée de \$40 à \$60, plus \$60 à déduire de l'indemnité de dépenses.

S'il était logique qu'en 1963, les sénateurs perdent en tout \$120 par jour d'absence, alors que l'indemnité de session était de \$12,000 et l'indemnité de dépenses de \$2,000, il est tout aussi logique que nous perdions en 1975 au moins le double de ce montant, alors que nous touchons maintenant \$24,000, plus une indemnité de dépenses de \$5,300. D'autre part, comment peut-on sérieusement soutenir que le nombre de jours où les sénateurs sont autorisés à s'absenter sans donner de raison devrait être le même que dans le cas des députés, alors que nous siégeons bien moins souvent?

Pour arriver au chiffre de 11 dans le cas des sénateurs de l'Ontario et du Québec, j'ai simplement multiplié 21 par 54 p. 100, ce qui m'a donné 11.34 jours, et j'ai laissé tombé les décimales. J'ai pensé que nous devions reconnaître le fait que les sénateurs qui représentent des provinces autres que l'Ontario et le Québec ont des distances beaucoup plus grandes à parcourir, à tel point qu'un grand nombre d'entre eux résident en permanence à Ottawa et qu'ils y passent beaucoup plus de temps que les sénateurs de l'Ontario et du Québec. J'avoue que j'ai choisi arbitrairement le chiffre de 16 pour les sénateurs des Maritimes et des Prairies, mais si l'un d'entre vous a une meilleure idée, qu'il nous la fasse connaître.

J'aimerais maintenant aborder certaines observations et certaines questions qu'a suscitées mon intervention dans le débat sur le bill C-44. Quand j'ai terminé mon discours en disant que l'on devrait fixer à 15 jours par année civile le nombre de jours d'absence pour maladie sans déduction sur l'indemnité de session, ces journées étant cumulatives, le sénateur Flynn m'a demandé comment je me portais. Cette question me rappelle la réaction de ma femme il y a quelques mois lorsque je lui ai dit ce que j'avais l'inten-